



## COMITE NATIONAL DE CONCERTATION DES ARS DU 28 MARS 2024

### DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Secrétaire général,

La CGT démarrera cette déclaration par un « coup de gueule » qui concerne 4 sujets d'importance :

- **1<sup>er</sup> sujet - La formation statutaire des T3S** : ce point sur lequel nous vous avons déjà interpellé à plusieurs reprises avait fait l'objet d'une réponse de votre part. Nous vous avons a nouveau interpellé au dernier CSAM en vous disant que « *les T3S Réunionnais auront la double peine, celle d'avoir un traitement différencié par rapport aux autre agents, et celle d'avoir une semaine de formation au rabais* ». C'est ce qu'il s'est passé : non seulement les autres DOM ont pu participer en présentiel, mais de surcroit un formateur a découvert en arrivant qu'il avait des agents à distance, le matériel n'était pas adapté à la distance (les agents à distance n'ont pas pu voir ce qui était écrit au tableau par le formateur...), la visio s'est effectuée par le logiciel ZOOM qui ne peut être installé sur les PC professionnels obligeant ainsi les agents à utiliser leurs moyens personnels (smartphone ou PC), et le micro ne prenait pas le son quand le formateur s'en éloignait. C'était donc bien une formation au rabais ! Voilà le régime de formation auquel vous avez soumis les collègues de la Réunion, alors que vous nous aviez écrit en garantir la qualité. Et ce sans parler du décalage horaire qui ne leur a pas permis d'aller au bout, comme nous l'avions signalé. Vous vous engagez sans vérifier. **Nous demandons que les formations statutaires à distance soient définitivement abandonnées !**
- **2<sup>ème</sup> sujet - L'instruction Congés bonifiés** sur laquelle nous n'arrêtons pas de vous alerter depuis 6 mois, et pour laquelle vous nous baladez en promettant une réponse qui n'arrive jamais. Nos alertes n'ont pas été entendues, et aujourd'hui c'est du grand n'importe quoi, avec des dossiers en difficulté : application de disposition abrogées en 2020, non application ou méconnaissance du droit d'option et interprétations farfelues par les services instructeurs, bloquent plusieurs demandes. **Nous demandons une réponse à nos courriers, une clarification de l'instruction et la reconnaissance des droits des collègues qui ne peuvent pour l'heure rejoindre leurs familles ;**
- **3<sup>ème</sup> sujet - Le Conseil Médical ministériel** - la situation est catastrophique : les ARS ne sont pas informées du calendrier des commissions, les agents ne sont pas informés que la commission statue sur leur sort, il ne peuvent donc pas se faire défendre par un représentant, nos élus doivent transmettre les pièces que le Ministère est sensé avoir, et 1 fois sur 2 les conseils sont annulés le matin même de leur tenue (ce qu'il s'est passé sur les 4 derniers dont 2 ont été annulés à la dernière minute). Nous rappelons que ce conseil statue sur la situation administrative des agents malades, ou ayant subi un accident de travail. Il y a nombre d'agents dans l'attente de décision et ce dysfonctionnement entraîne des souffrances supplémentaires à des personnes en situation déjà fragilisée. **Nous demandons un audit d'urgence sur ce dispositif et une reprise en main pour permettre aux agents d'exercer leurs droits.**

- **4<sup>ème</sup> point - Les entretiens professionnels :** L'instruction ministérielle 2024 sensée servir de base aux EPA a-t-elle été transmise à tous les services et ARS ? La question mérite d'être posée quand on voit les instructions qui fleurissent en ARS avec certaines incongruités, comme la disparition de critères liés au « sens du service public »... Quelle coordination nationale assurez-vous sur ce dispositif, sachant qu'il ne saurait y avoir de rupture d'égalité entre secteurs puisque ces évaluations ont valeur sur le périmètre fonction publique dans le cadre des mobilités et promotions des agents publics ? **La CGT demande que le ministère joue son rôle et assure la coordination des outils d'évaluation sur tout le périmètre des ministères sociaux.**

**Sur ces 4 points nous attendons des réponses sérieuses et la prise en compte de nos demandes.**

Autre sujet qui nous interroge depuis quelques temps, ce sont les annonces d'Emmanuel MACRON au séminaire des cadres de la fonction publique de l'Etat le 12 mars dernier. Celui-ci y annonce avec vigueur vouloir faire du préfet le patron du département :

- le préfet doit devenir « *le pilote effectif de l'ensemble des services publics de l'Etat, opérateurs et agences comprises, au niveau départemental* » et donnera son avis dans le processus de nomination, la fixation des objectifs et des priorités d'actions, l'évaluation et la construction de la part variable de la rémunération des directeurs et délégués territoriaux;

Si sur le fond, notre organisation considère que cette proposition d'impliquer à nouveau le préfet dans nos politiques de l'Etat a du sens, il faut avouer que cette intrusion dans la vie d'une ARS ne va pas de soi et nécessitera sûrement de faire évoluer les textes. Les personnels des délégations départementales auront-ils une modification de l'autorité hiérarchique ? La question peut se poser au regard de certaines missions menées aujourd'hui pour le compte du préfet.

- En revanche, plus inquiétante est l'annonce de supprimer les contrôles et remplacer les autorisations préalables par des déclarations. Outre que dans le même temps, l'on demande aux collègues de faire plus d'inspections sur les établissements accueillant des personnes en situation de handicap sans moyens supplémentaires, cette remise en question de l'Etat régulateur, et du cœur de nos missions n'est absolument pas acceptable.

Les scandales, qu'ils soient sur les EHPAD, les crèches, les établissements accueillant des personnes en situation de handicap, les cliniques, les eaux, l'environnement, etc... nous montrent chaque jour que nos missions d'inspection-contrôle sont essentielles pour la société, tout particulièrement dans des secteurs où le privé lucratif, fait passer ses profits et ses actionnaires avant la qualité de prise en charge de son public. La CGT ne laissera pas faire. Quelle est la position du Ministère ? Serez-vous en mesure de défendre les agents publics et leurs missions ?

Enfin une dernière question : si nous ne mettrons pas en question les positions de M le nouveau Ministre de la santé sur la défense de l'hôpital public, il a également porté certaines critiques sur les ARS et leurs agents lorsqu'il était président de la FHF. Maintenant qu'il est devenu le responsable des fonctionnaires des ARS, va-t-il aller à leur rencontre ? Quel que soit sa réponse, la CGT demande l'organisation d'un échange avec lui en CNC pour que les représentants des personnels puissent évoquer ces sujets (et bien d'autres)

Les représentant.e.s du SNASS-CGT au CNC des ARS